

19/3/68

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY
LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

SAINT-PALAIS
(B.-P.)

TÉL. 83

Cher Monsieur le Colonel,

Comme suite à notre dernière entente au
maréchal Pasque, je me permets de
vous communiquer la référence d'Herbst
concernant les gentilshommes les plus
qui suivent Thibaut II de Navarre et
de Louis à la Bataille de Tunis :

P. Moret - Annales de Navarre
Livre 22 - chapitre 7

Je relève les noms suivants, parmi
les familles nobles : le duc de Saint-Jean
Bertrand de Vichart
Rene duc de Lure avec ses vassaux
le duc de Laxepied
Amédée comte de Armand
le duc de Belzunce
le duc de Trumbert

Arnaud Guilhem de Gramont entré en 1279 à
Villeneuve, au retour de Tunis (voir est-il écrit,
figure-t-il sur cette liste ?)

Havitz d'après en Lombard un
de Lehet avec ses parents et ceux
de sa maison, à Sarl.

et Bernard seigneur de Sarl

En suite, Ben Jenequez d'Andurain

C'est à peu près ce que j'ai pu
relèver.

Sans trop vos déranger, vous
est-il possible de vérifier la référence
et la liste de gentilshommes ayant
participé à la croisade de Tunis.

Encore merci de tout cœur,
et très respectueusement.

J. G. G. G.

P.S. — Dans la liste des églises textées pour
cette croisade, je trouve : Sainte Marie de Buzunza
en Ostobant / le cartulaire de Verd fait de
Sainte Marie de Buzunza en 1119, domini omnes
Othone dans les annales de Caris — Il semble
qu'il faille chercher Buzunza ou Buzunza, non pas
en Côte (mais en Ostobant) — Il ne vis pas
la maison noble et chapelle St Marie à Sarcelles —
— Un autre témoignage dans cette même textation pour la croisade :
Magore en Mirec — Quel ?

17/7/79

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY
LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
"ARGIRAT" RUE THÉODORE D'ARTHEZ
64120 SAINT-PALAIS
TÉL. : 38-70-83

Cher Monsieur l'abbé,

Suite à votre appel en faveur
de la Campagne Osepe, et à votre campagne
"Bai eustkarari", je vous adresse ma
modeste participation, au moment de
prendre une retraite de médium: j'ignore
si elle-ci me permettra toujours le
même soutien - - -

J'ai été un étudiant sur les missions
diplomatiques et des donateurs, en Basque - Navarre
principalement, et je me demande quel
rapportement l'on peut faire entre les donateurs,
donador ou donadore et les repreneurs,
deunador, deunadora ou deunadora
ou. Et tous la même racine latine
C'est

Inc mes en semble ?

Je vous remercie de votre contribution
au chapitre des droits, grand à ce point
précis, et à d'autres éventuellement à
votre connaissance.

Respectueusement et très sympathiquement

N. Amthor

Sr Palis 24/2/82

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY
LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

"ARGIRAT" RUE THÉODORE D'ARTHEZ
64120 SAINT-PALAIS

TÉL. : 38-70-83

Cher Monsieur le chanoine,

Un chapitre, en traduction actuellement
peut être publié en espagnol et édité par l'Insti-
tutim "Amigo de Vieira", courant de cette année,
à l'occasion de l'année jubilaire de Sr Jacques,
pourrait convenir à votre demande, au moins
partiellement. Il fait partie d'un travail d'en-
semble sur les maisons hospitalières en Navarre
de ce pays, et s'intitule : "Les bénéficiaires
d'Osabarret - Fondation d'une pieuse de terre en
faveur des pauvres, orphelins, et autres bénéficiaires d'Osabarret"
d'après les archives de la maison d'Osabarret
deuxième, communiquées par les archives de comté de
Castellagnac, ancien conseiller général du canton
de Sr Palais.

J'y ai trouvé quantité de renseignements
sur les obits des paroisses d'Osabarret, les obits
généralistes (avez-vous une définition des obits généralistes?)

Les bénéficiaires d'Estabart au temps qui nous intéresse, sans mention expresse de l'abbé de la cure d'Harell :

Le compte d'Estabart, cure de Bonnus, syndic des bénéficiaires d'Estabart, entre 1726 et 1751, parle de 1 livel 12 sous 3/4 de deniers attribués par messe au vicar et chapel par le vicar ou bénéficiaires pour un total de 136 obits, au lieu des 182 initialement existants :

Hosta	8 obits	7 empies pour maison(?),	1 pour vicar
Harell	2	1	—
La Juste	11	3	1
Bonnus	13	4	2
Harell	9	2	—
Atzer et Bots	15	4	4
Arros	7	1	—
Juvel	28	3	2
Estabart & Dome	14	2	—
Laravean	14	3	2
Hambetz & Hannon	3	3	2

Distinction était faite avec les obits dits généraux, de beaucoup plus importants. Une assemblée générale du corps des bénéficiaires nomme deux commissaires le 9 septembre 1766, en vue de dresser le roll des obits généraux du pays d'Estabart :

mare d'Abense, officier, est-il dit, la sans doute cure de Juvel, la personne la plus importante,

2)

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY
LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

"ARGIRAT" RUE THÉODORE D'ARTHEZ
64120 SAINT-PALAIS

TÉL. : 38-70-83 et Arole de Mendisac,

regardant d'Arbouet, curé d'Arros et de son
annexe Ste Eugène de Juxual (la plupart des
archives sont relatives à ce dernier et à la
paroisse d'Arros) - Pour chaque paroisse sont
indiqués le nom des détenteurs, l'acte de fondation,
les capitales et les rentes dues (je n'ai pas reproduit
ce roll), mais un denier de 1768 qui
indique le revenu global des vobis généralement par
paroisse :

Horta	154 l.	18 s.	10 d.
Harrel	74	11	7
St Just	98	4	7
Burnus	188	9	6
Harwell	67	16	4
Arros	209	16	6
Artois (annexe d'Arros)	234	12	0
Loraveau	128	5	0
Esteban Bonel	232	16	6
Juxual	241	3	6
Arhanous (annexe de Harrel)	115	15	0
<hr/>			
	1746 l.	50 s.	8 d.

Un autre document indique que
marc d'Abonel, officiel, reçut le 30 janvier
1767 de l'évêque de Dax, Ludovic Maria
de Suarez d'Aulan, un titre de collation
de la paroisse de Ramondia, fondée dans
l'église de Pierre de Juxul, dont la nomination
la présentation appartenait à noble marc
d'Esquerre Larramendy, patron laïc de
la maison Larramendy de Juxul.

Le titre de collation, original, avec sceau
de l'évêque de Dax, confère le paroisse après
décès de Pierre Buritchet, à marc d'Abonel,
prêtre chanoine de Nofant au diocèse d'Auch,
est-il dit.

— Le second commissaire, René de Mendisco,
ami d'Abon, est chargé de procès, avec le
titulaire de la maison Bidezachar de Juxul, à titre
de syndicat des bénéficiaires. à titre personnel, il
engage un procès, au vu de archives de Barchet
d'Amendoux, avec deux de ses prédécesseurs à la
curie d'Abon, au vu de leurs lettres : André Bernard
de Lécure en 1742, au sujet de dîmes de la
paroisse de Ste Eustache et la maison Eberacher.

Par le fait le famille de Pierre de Hanchel, en
1738, avec son ami d'Abon, et son lieutenant Bernard de
Hanchel, Rotariant de Manditille en Lécure.

3)

DOCTEUR CL. URRUTIBÉHÉTY

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

"ARGIRAT" RUE THÉODORE D'ARTHEZ
64120 SAINT-PALAIS

TÉL. : 38-70-83

Prêt de Mendibet obtenu en
1739 la somme de mille, et les marguilliers
de l'église d'Arns et de St Engel la somme
des biens de l'église jusqu'à paiement des
dites réclamés, par jugement du parlement de
Pau en 1747.

Prêt de Mendibet, toujours lui, introduit
une contestation contre Bonifas et Marie d'Espey,
fils et veuve d'Arns, à qui il réclamait ce droit
de charriage, pommé et curiel, appelé vulgairement
Barruquidaria " Avez-vous des enseignements

sur cette taxe ? Ils furent condamnés à payer
au paiement de ce droit d'usage en 1761, à Pau, à
partir de l'année 1749, date de cessation du
paiement au décès de leur mère.

Une autre pièce intitulée par P. de Mendibet
intéresse la famille d'Espey de Lons,
propriétaire de ce la maison noble et abbatiale
de Murelle d'Arns, au sujet de dîmes
et de la portion congrue, en 1755, et même
en 1774 -

Une seconde source documentaire,

dans les registres paroisiaux d'Amos (maréchal
de Larocquean), reproduisant la sentence de
l'officiel de M^{re}-Estabret, Philippe
(au lieu de maré ?) d'Abensal, rendue
le 18 octobre 1756, et en exécution d'une
sentence de l'officiel du district de la
Nouvelle-Angoulême, signée de Philippe
d'Abensal, officier, et plus bas par Étienne-
Perry, faisant la fonction de greffier, et signée
le 19 par d'Ériart, sous-secrétaire à la Police
P^{te} de la ville, à la requête des époux, ordonnés
au curé de Larocquean, ou plutôt le maréchal depuis
6 mois, de lui délivrer le certificat des biens,
et au curé d'Amos, ou plutôt le futur curé
depuis 6 mois, d'assumer la fondation mystique,
imposée par Bene de Mandréat, curé d'Amos.

Il vous résume un peu le
chapitre, l'environnement en partie d'origine
et retranché, à défaut de texte complet
qui ne vous apporterait rien d'essentiel.

J'aimerais savoir ce que vous
pensez des obits dits généraux, par rapport
aux autres obits (il doit s'agir de tous les
défunts de la paroisse ?), et du droit
d'usage, Barrucisaria ?
Bonne nuit, et bonne nuit.